

ASSEMBLÉE NATIONALE
25 janvier 2013

OUVERTURE DU MARIAGE AUX COUPLES DE MÊME SEXE - (N° 628)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 5254 (Rect)

présenté par
M. Binet

ARTICLE 4 BIS

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 4 :

« – au conjoint survivant d'un couple de personnes de même sexe ... (*le reste sans changement*) ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de précision rédactionnelle.